

# **VILLE DE MENNECY**

**Département de l'ESSONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 29 avril 2014

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 28 puis 29 puis 30**

**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le 29 avril à quinze heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au vingt-huit puis vingt-neuf puis trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

*Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

**POUVOIRS :**

*Romain BOSSARD pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Carina COELHO pouvoir à Christine COLLET  
Jean FERET pouvoir à Xavier DUGOIN  
Elisabeth DELAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR  
Sandra HARTMANN pouvoir à Francis POTTIEZ  
Christian RICHOMME à Annette GILLES*

**ABSENTS :**

*Xavier DUGOIN (jusqu'à 15h05)  
Jean-Stéphane MARTIN  
Dora DELAPORTE  
Thierry GUEZO  
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pour le vote du Compte Administratif)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Valérie GIRARD* ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°7 du 29.04.2014 à 15h00
OBJET	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3,

**CONSIDERANT** la communication de l'état 1259 par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne – Pôle fiscalité directe locale,

**CONSIDERANT** l'intérêt par la Commune de fixer les taux d'imposition 2014,

**Après délibération,**

**DECIDE** de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2014 à :

18,12 %	Taxe d'Habitation
18,26 %	Taxe sur le Foncier Bâti
102,04 %	Taxe sur le Foncier Non Bâti

Les bases d'imposition prévisionnelles, et les produits attendus, au titre de l'année 2014, sont les suivants :

	Bases d'Imposition prévisionnelles 2014	Produits attendus
Taxe d'Habitation	32 123 000	5 820 687 €
Taxe Foncière (bâti)	21 261 000	3 882 258 €
Taxe Foncière (non bâti)	75 200	76 734 €
CFE	0,00	0,00 €
<b>Produits =</b>		<b>9 779 679 €</b>

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 517.548,16 € (représentant la participation de la commune de Mennecey au titre de l'année 2014) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecey

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**POUR : 26**

**CONTRE : 4**

**ABSTENTION : 0**

**ABSENT : 3**